

Les dons collectés ?

- Ces dons permettent de soutenir et d'améliorer l'action auprès des familles d'enfants hospitalisés. Chaque petit geste fait une grande différence !
- Les dons collectés lors des commande effectuées en ligne ou sur les bornes en restaurant et dans les urnes au comptoir sont intégralement reversés à la Fondation Ronald McDonald.

La Fondation Ronald McDonald ?

- La Fondation Ronald McDonald construit et fait vivre des Maisons à proximité des hôpitaux pour accueillir les familles d'enfants hospitalisés et leur permettre de rester ensemble.
- Il existe aujourd'hui 10 maisons* de parents Ronald McDonald situées sur les principaux sites hospitaliers français. (*La dixième est en cours de construction)
- La Fondation a été créée en 1994 sous l'égide de la Fondation de France par les restaurants McDonald's.



« EST-CE QUE LE DON EST REMBOURSABLE ? »

- Non, le don, qu'il soit en espèce ou digital, n'est pas remboursable.

« EST-CE QUE JE PEUX OBTENIR UN REÇU FISCAL JUSTIFIANT DE MON DON ? »

- Non, La Fondation Ronald McDonald, ne pourra pas émettre de reçu fiscal pour des dons anonymes, ponctuels et/ou inférieurs à 10€.

« COMMENT AI-JE UNE PREUVE DE MON DON ? »

- Pour les dons effectués sur les bornes de commande : le don et son montant sont mentionnés sur le ticket de caisse émis par la borne.
- Pour les dons effectués sur la commande en ligne : le don et son montant sont mentionnés sur l'email de récapitulatif de commande.

« EST-CE QUE MON DON EST SOUMIS A LA TVA ? »

- Non, le don, qu'il soit effectué sur les bornes ou lors d'une commande en ligne, n'est pas soumis à la TVA appliquée pour la restauration.

« POUR UN DON EFFECTUÉ LORS D'UNE COMMANDE EN LIGNE, SERAIS-JE DÉBITÉ DU MONTANT DE MON DON SI JE NE VIENS PAS RÉCUPÉRER MA COMMANDE ? »

- Non, si je fais un don à l'occasion d'une commande en ligne et que je ne viens pas retirer ma commande dans la journée alors je ne serai pas débité du montant de mon don. Tout comme du montant de ma commande.

« EST-CE QUE JE PEUX FAIRE UN DON (par carte bleue) AU COMPTOIR OU AU McDRIVE ? »

- Non le don, par carte bleue, est uniquement disponible en restaurant sur les bornes éligibles ou bien lors de votre commande en ligne.

« EST-CE QUE JE PEUX CONTINUER A DONNER EN ESPECE DANS LES URNES AU COMPTOIR POUR LA FONDATION RONALD MCDONALD ? »

- Oui, bien sûr. Vous avez également la possibilité de faire un don sur le site www.fondation-ronald-mcdonald.fr

« JE SOUHAITE DONNER PLUS QU'IL M'EST PERMIS DE FAIRE SUR LES BORNES OU LA COMMANDE EN LIGNE, COMMENT FAIRE ? »

- Vous pouvez faire un don sur le site de la Fondation Ronald McDonald ou aux urnes sur le comptoir.

« EST-CE QUE L'INTÉGRALITÉ DE MON DON EST REVERSÉ A LA FONDATION RONALD MCDONALD ? »

- Oui, l'intégralité du montant des dons collectés est reversé à la Fondation Ronald McDonald par le restaurant.